



Bouteflika opère un changement à la tête du DRS

Tartag remplace Toufik



Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3668 - Lundi 14 septembre 2015 - Prix : 10 DA

Le ministère du Commerce et les Douanes réunis

Renforcer le contrôle du commerce extérieur

Page 24

La gestion de la crise économique s'invite à l'APN

Louh défend l'existence d'une vision du gouvernement

• La loi modifiant le code de commerce à l'APN/Sous le signe de la lutte contre l'économie informelle Page 3

Un socialiste à l'ancienne à la tête du Parti travailliste

Par Mohamed Habili

L'élection triomphale de Jeremy Corbyn à la tête du Parti travailliste est au sens politique strict le fait le plus marquant de la deuxième moitié d'une année largement dominée en Europe par les retombées de la crise économique, dont le tragique épisode grec est le plus récent avatar, mais selon toute vraisemblance pas le dernier. Sans cette crise, qui le 15 septembre prochain bouclera tout de même sa septième année, il est peu probable qu'un socialiste aussi affirmé, pour ainsi dire un socialiste à l'ancienne, devienne le nouveau leader du principal parti d'opposition dans l'un des centres majeurs du capitalisme, comme l'est assurément la Grande-Bretagne. Jeremy Corbyn c'est l'anti-blairisme en personne, le retour du travaillisme anglais à ses valeurs d'origine, dans un pays dont la vocation n'est pas d'imiter ce qui se passe ailleurs mais d'ouvrir la voie, d'être à l'avant-garde dans les luttes sociales. On aurait du mal aujourd'hui à croire que le pays du thatchérisme, le nom d'origine de la contre-révolution néolibérale de la fin des années 1970, a été l'inventeur du régime politique que ses détracteurs ont voulu rabaisser par la suite en lui donnant le nom d'Etat providence. Les grandes avancées sociales de la deuxième moitié du siècle passé ont d'abord vu le jour en Grande-Bretagne.

Suite en page 3

L'opération de cession aux locataires patine

Tebboune appelle à accélérer la vente des logements sociaux



Intervenant lors d'une rencontre d'évaluation du secteur de l'Habitat pour le premier semestre 2015, le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, a estimé que l'opération de vente des logements sociaux aux locataires, lancée en 2003 puis relancée en 2013, avance «lentement» malgré les avantages des prix et les délais accordés aux locataires. Lire page 2

Acquisition d'équipements dépassés

Le ministre de la Santé dénonce la «complicité» de gestionnaires

Page 4

Festival international de musique symphonique

L'Orchestre symphonique national enchante le public

Page 13

L'opération de cession aux locataires patine

Tebboune appelle à accélérer la vente des logements sociaux

■ Intervenant lors d'une rencontre d'évaluation du secteur de l'Habitat pour le premier semestre 2015, le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, a estimé que l'opération de vente des logements sociaux aux locataires, lancée en 2003 puis relancée en 2013, avance «lentement» malgré les avantages des prix et les délais accordés aux locataires.

Par Meriem Benchaouia

Il a imputé cette situation aux entraves bureaucratiques du fait que le locataire désireux d'acquiescer son logement doit présenter le dossier à une commission ad hoc présidée par le chef de daïra pour l'examiner avant de le soumettre, après approbation, à l'inspection des domaines de l'Etat territorialement compétente. Il a appelé, à cet effet, à accélérer la cadence de vente des logements relevant des OPGI mis en exploitation avant 2004 aux locataires. Un nouveau décret exécutif accordé de nouvelles facilités administratives qui permettent au postulant de s'adresser directement à l'OPGI qui examine le dossier et le route vers l'inspection des domaines de l'Etat sans passer par la commission. Dans un souci de garantir un bon déroulement de l'opération, le ministère a mis en place un numéro vert en faveur des citoyens ayant rencontré des difficultés pour l'acquisition de leur logement. Il a réaffirmé que la dépréciation des cours du pétrole sur le marché international n'aura aucun impact sur les projets de logements, rappelant que la crise du logement sera définitivement résolue avant la fin 2018. Dans ce sens, le ministre a évoqué d'autres alternatives de financement des projets de logements, sans recourir au Trésor,



Piv/D.R.

telle l'accélération de la cadence de vente des logements relevant des OPGI mis en exploitation avant 2004. Le ministère compte, à travers l'accélération de l'opération, financer la réalisation de nouveaux programmes de logements sans recourir au Trésor, a indiqué M. Tebboune. «L'opération de vente de ces logements devra générer beaucoup d'argent ce qui évitera de puiser dans les fonds du Trésor qui sont tributaires des recettes pétrolières», a-t-il souligné. Les fonds générés de cette opération seront destinés à la réalisation des projets futurs du secteur, après l'examen de la question avec le ministère des Finances, a soutenu le ministre. Entre 2003 et 2010, le ministère avait mis en cession les logements relevant

de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) au profit de leurs locataires, mais l'opération n'avait pas suscité l'engouement escompté en raison de prix élevés. Le ministère a relancé l'initiative en 2013, mais en offrant, cette fois, des avantages au niveau des prix et des délais de paiement. Au 31 juillet, les OPGI ont ainsi cédé quelque 154 144 propriétés contre 531 766 unités en attente de cession. Le prix de référence du mètre carré a été fixé à 12 000 DA en prenant en compte le lieu d'implantation des logements. Le prix du logement à Alger variera entre 750 000 DA et 1,28 million de dinars, tandis que les logements situés dans les wilayas du Sud, à l'instar d'Adrar et de Tindouf, seront cédés à

près de 300 000 DA. Le montant des loyers versés par les locataires sera déduit de la valeur du logement. Les locataires désireux d'acquiescer leur logement dans le cadre de cette opération bénéficieront d'une réduction de 10% en cas de paiement au comptant, de 7% en cas de paiement sur trois ans et de 5% en cas de paiement sur trois à sept ans. Pour ceux qui désirent échelonner les versements sur un délai n'excédant pas 20 ans, ils devront verser 5% du prix exigé. Le ministre a, par ailleurs, souligné la nécessité pour l'AADL, l'OPGI et l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) de régulariser leur situation auprès de l'Inspection des domaines afin que les actes de propriété puissent être remis aux personnes ayant fait acquisition de leur logement mais n'ont toujours pas obtenu ce document. Ces promoteurs immobiliers ont jusqu'à la première semaine du mois d'octobre pour régulariser leur situation, sachant que 55 000 logements AADL (25% des logements réalisés) sont concernés.

Près de 350 000 logements réceptionnés avant la fin 2015

Par ailleurs, le nombre de logements réceptionnés, estimés à plus de 134 000 unités

durant le premier semestre 2015, devrait passer à 350 000 unités, toutes formules confondues, avant la fin 2015. Le ministre de l'Habitat a souligné l'impératif d'atteindre l'objectif consistant à réceptionner 350 000 logements, toutes formules confondues, à la fin 2015. «Le programme est toujours en cours et aucun retard ne sera toléré concernant le délai fixé», a affirmé le ministre, en s'adressant aux différents directeurs et responsables du secteur. Pour venir à bout du problème de logements, l'octroi de parcelles de terrain dans le cadre de l'autoconstruction compte parmi les mesures adoptées par le gouvernement qui envisage d'accorder près de 360 000 parcelles dans la région du Sud et des Hauts-Plateaux.

Le ministère de l'Habitat étudie la possibilité de généraliser cette mesure à certaines wilayas du nord qui ne souffrent pas de surpeuplement et du problème du foncier, en vue de faire bénéficier un maximum de citoyens de cette formule de logements. L'éradication de l'habitat précaire à Alger et dans les grandes villes figure parmi les objectifs tracés pour l'année 2015, a rappelé le ministre, réaffirmant que le problème sera résolu dans les délais, notamment après le relogement de la plupart des habitants de ce type d'habitat.

M. B.

Lancement en octobre des essais

Un premier drone supersonique africain à Oran

Annoncé en grande pompe pour l'année prochaine, le premier drone africain supersonique est finalisé bien avant la date fixée et les tests seront lancés début octobre prochain à Tafraoui, dans la wilaya d'Oran. Pour la première fois de son histoire, l'Algérie a vu sur son territoire la fabrication du premier drone supersonique africain. Ce mégaprojet, annoncé pour l'année prochaine, a vu le jour quelques mois avant le délai prévu. Joignant leurs compétences scientifiques et matérielles, les Algériens et les Sud-Africains ont relevé le défi de réaliser le premier drone supersonique africain dont les tests seront lancés début du mois prochain. «Le prototype est finalisé. Début octobre, nous lancerons les tests à Tafraoui dans la wilaya d'Oran», a déclaré hier le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Hafidh Aourag. Cette opération a été concrétisée à la faveur de la mise en commun des compétences et des savoir-faire des

chercheurs algériens, locaux et expatriés. «Il faut rendre hommage à ces Algériens, l'un a travaillé pour le constructeur aéronautique américain Boeing et l'autre pour l'européen Airbus, qui ont fait aboutir ce projet. En plus, ils ont formé une main-d'œuvre algérienne pour assurer la relève», a-t-il encore indiqué. L'institut d'aéronautique de l'Université de Blida a été choisi à ce titre pour accueillir le site d'implantation de la plateforme de production. Initialement, le projet devait être réalisé dans le cadre de la coopération scientifique avec l'Afrique du Sud. Mais, «pour des raisons stratégiques et de confidentialité le projet a été mené par des compétences algériennes à 100%», a souligné le P Aourag. Ce drone supersonique, a-t-il poursuivi, se distingue par «un grand angle de couverture des zones» et par «les équipements embarqués et qui permettent de donner des informations sur son comportement en service».

«Il s'agit d'une nouvelle technologie. Ces drones ne sont pas, seulement, des appareils de surveillance, mais ils permettront

également la collecte d'informations», a encore ajouté le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique.

La première méga centrale africaine en nanotechnologie en septembre

La première méga centrale technologique à l'échelle africaine, dédiée à la fabrication des puces et circuits électroniques, et spécialisée en nanotechnologie, sera inaugurée à la fin du mois de septembre, a annoncé, hier, un responsable du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Ce joyau de la technologie et du fleuron de la recherche en Algérie, créera une «révolution» en matière de nanotechnologie et de fabrication de puces électroniques, et autres systèmes de communication intégrés et composants électroniques, a indiqué le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

scientifique, P Hafidh Aourag. Après la phase d'expérimentation au niveau du Centre de développement des technologies avancées (CDTA) de Baba Hassan (Alger), la centrale entrera dans sa phase de production qui permettra, a-t-il poursuivi, de sécuriser totalement les données électroniques en Algérie. «Toutes les puces et composants électroniques, les puces des portables et autres puces utilisées dans les documents biométriques, à l'instar de la carte Chifa et des cartes bancaires, sont actuellement importés de l'étranger», a-t-il indiqué.

Avec la mise en service de cette centrale, les opérateurs algériens pourront acquiescer localement les composants électroniques, qu'ils sont actuellement obligés d'importer, a fait remarquer P Aourag qui assure que la production de cette structure est promise à un bel avenir sur le marché international. «La demande provient beaucoup plus de l'extérieur. En Algérie, nous avons déjà des commandes d'un privé, à savoir HB technologies», a-t-il encore fait savoir. «La technologie que nous

développons a été abandonnée dans d'autres pays pour des raisons de coût. Mais elle est encore très utilisée dans le monde par les industries. Elle en a encore pour 20 ou 30 ans avant de passer à une nouvelle génération», a-t-il encore expliqué. Quelque 25 chercheurs algériens ont travaillé sur ce mégaprojet technologique, d'un coût estimé à 22 millions de dollars, et dont les équipements ont été acquis des Etats-Unis, alors que la structure a été élaborée par des Allemands. «C'est un acquis important pour nous. Cette centrale est réalisée grâce à des compétences algériennes à 100%. Un chercheur algérien qui était établi en Suisse a choisi de rentrer au pays pour le servir et il a fait aboutir le projet, en collaboration avec de nombreux autres chercheurs algériens», a-t-il ajouté. La gestion de cette structure, financée à 100% par l'Algérie, sera confiée à un groupement de plusieurs ministères concernés, dont l'Enseignement supérieur, la Défense nationale, l'Intérieur, l'Industrie, la Santé et la Protection civile.

Louiza A.R./APS

La gestion de la crise économique s'invite à l'APN

Louh défend l'existence d'une vision du gouvernement

■ La présentation du projet de loi modifiant et complétant le code de commerce hier à l'Assemblée populaire nationale est devenue une séance d'accusation et de défense entre le représentant de l'Exécutif, Tayeb Louh et les députés de l'opposition sur la gestion de la crise économique causée par la chute des prix du pétrole.

Par Nacera Chennafi

Devant un nombre de députés «timide» par rapport au fait qu'il s'agit uniquement de la seconde plénière de la chambre basse du Parlement, après celle consacrée jeudi dernier aux questions orales, le ministre de la Justice, garde des Sceaux Tayeb Louh a présenté le projet de loi modifiant et complétant le code de commerce. En attendant un amendement profond de ce texte qui date de 1975, puisque un groupe de travail est installé dans ce cadre depuis des mois, le gouvernement a présenté hier trois articles amendés et l'introduction de deux autres. A ce propos, le ministre de la Justice a cité l'amendement portant suppression de l'exigence d'un capital minimum qui est de 100 000 DA pour la création d'une Sarl, l'extension des apports de la société aux apports en industrie, la protection des associés et l'augmentation du nombre de ces derniers. Dans leurs interventions, les députés de l'opposition, notamment ceux du parti El Aadala ont abordé la gestion de la crise économique avec la perte de près de 50% des réserves de change depuis le début de la chute des prix du pétrole. Ces députés ont appelé le gouvernement à ouvrir un débat au Parlement sur la gestion de cette crise comme il le fera avec les experts en allusion à la réunion qui se tiendra avec le Conseil national économique et social, le 20 septembre. D'autres se sont interrogés sur l'absence du ministre du Commerce à cette plénière alors que c'est le premier concerné

PH.D.R.



par ce secteur. Devant l'insistance de ces députés sur la gestion de la crise économique, le président de l'APN, Mohamed Ould Khelifa a demandé à ce que les députés interviennent sur le code de commerce et laissent la question de la situation économique pour un autre contexte. A cet effet, le président du groupe parlementaire d'El Aadala, Lakhdar Benkhalaf enchaîne : «On est dans une réelle crise économique avec la baisse des réserves de change, causée par la chute des prix du pétrole» avant de s'interroger : «Pourquoi le Parlement reste les bras croisés et laisse le gouvernement s'agiter tout seul». Toujours du

côté des islamistes, Naamane Laaouar de l'Alliance verte regrette le fait que le projet de loi présenté ait versé dans les détails et non dans le fond tout en reconnaissant que ces détails sont positifs mais pour le député du RND, Mohamed Baba Ali, le Sud est en souffrance, à «In Guezem, In Salah, Tinzaouatine et autres, on produit le chômage malgré les richesses». Pour ce député du RND, l'Algérie a besoin d'une politique économique, avertissant qu'avec la poursuite de la chute des prix du pétrole on sera tenu d'aller vers l'endettement extérieur tout en appelant à maintenir la règle 51/49. Dans sa réponse aux

interventions des députés, le ministre de la Justice s'est montré en colère contre les députés de l'opposition qui ont critiqué le gouvernement dans sa gestion de la crise économique. Pour Tayeb Louh, le gouvernement a une vision sur toutes les questions posées sur la scène nationale et internationale. «On ne travaille pas sans ça», a-t-il enchaîné. Louh ajoutera : «Celui qui critique le gouvernement sur le fait qu'il n'a pas de vision c'est faux et je vais vous expliquer ce qui a été fait à travers cette vision».

A propos du code du commerce, il a expliqué que le gouvernement a installé un groupe de travail au niveau du ministère de la Justice avec la collaboration des ministères concernés pour un amendement profond de ce code et en attendant la finalisation, il a été préféré de commencer par quelques amendements qui auront à améliorer le climat économique.

Dans son plaidoyer en faveur du président Bouteflika et le gouvernement depuis 1999 il a cité des constats sur l'amélioration de la situation économique et sécuritaire du pays. A ce propos, il cite les différentes réformes engagées dans divers secteurs, justice, travail, industrie, paiement anticipé de la dette extérieure et autres réformes.

«Comment vous dites que le gouvernement est en difficulté et n'a pas de vision, c'est quoi ça», s'est-il encore interrogé affirmant que le gouvernement tient des réunions régulières pour notamment faire face à la chute des prix du pétrole et ses répercussions sur l'économie nationale.

N. C.

Présentation hier de la loi modifiant le code de commerce à l'APN

Sous le signe de la lutte contre l'économie informelle

Outre l'encouragement de la création d'entreprises et la lutte contre l'économie informelle, le nouveau projet de loi modifiant le code de commerce prévoit notamment la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une Sarl, l'extension des apports de la société aux apports en industrie.

Ce n'est pas trop tôt. Les pratiques commerciales devront connaître un climat plus favorable et réglementé par le biais du nouveau texte prévu dans le cadre de la loi modifiant le code de commerce présenté. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux Tayeb Louh a en fait, présenté hier le projet de loi modifiant et complétant le code de commerce à l'Assemblée

populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de cette instance parlementaire. Ce projet de loi, qui amende trois articles du code de commerce et y introduit deux autres, prévoit de nouvelles dispositions relatives aux Sociétés à responsabilité limitée (Sarl) en vue d'encourager la création d'entreprises en Algérie et contribuer à la lutte contre l'économie informelle. Ce nouveau texte prévoit notamment la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une Sarl, l'extension des apports de la société aux apports en industrie, la protection des associés et l'augmentation du nombre de ces derniers. Ainsi, l'article 566 du code de

commerce est modifié et complété pour stipuler que «le capital minimum pour la création de la Sarl est fixé librement par les associés dans les statuts de la société. Le capital social doit être mentionné dans tous les documents de la société». Le montant du capital minimum des Sarl est fixé par la réglementation actuelle à 100 000 DA. Ce texte consacrera aussi la non-limitation préalable du capital minimum, puisque les associés pourront déterminer, eux-mêmes et librement, le minimum du capital social qui peut aller jusqu'à un (1) DA symbolique. Concernant les apports pour une Sarl, deux articles (567 bis et 567 bis1) sont introduits dans le code de commerce actuel : «L'apport en Société à

responsabilité limitée peut être en industrie. L'évaluation de sa valeur et la fixation de la part qu'il génère dans les bénéfices sont fixées dans les statuts de la société. Cet apport n'entre pas dans la composition du capital de la société» (567 bis). «Si la société n'est pas constituée dans un délai de 6 mois à compter du dépôt des fonds, tout associé peut demander au notaire la restitution du montant de son apport» (567 bis1). Concernant le nombre des associés, l'article 590 y afférent a aussi été modifié dans le sens où «le nombre des associés d'une Sarl ne peut être supérieur à cinquante. Le nombre maximal actuel des associés d'une Sarl est de 20 personnes».

Yasmine Ayadi

LA QUESTION DU JOUR

Un socialiste à l'ancienne à la tête du Parti travailliste

Suite de la page une

C'est aussi en Grande-Bretagne qu'a commencé leur remise en cause, puis leur démantèlement. Ainsi donc, le reste du monde lui a emboîté le pas dans le progrès social, puis ensuite dans son contraire, la régression sociale. Ce serait donc assez dans l'ordre des choses que l'élection de Corbyn annonce le retour du balancier de l'histoire, la fin du recul politique des classes populaires, le début d'une nouvelle phase où elles reprennent l'initiative, comparable en cela à celle qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. Cette victoire écrasante sur le blairisme n'a cependant pris au dépourvu que ceux qui jusqu'au bout ne voulaient pas voir que la crise économique de 2008 marquait la fin d'une période et le début d'une autre, que certes il reste à inventer, mais qui nécessairement se ferait contre les forces responsables de la plus grande crise que le monde ait connue depuis celle de 1929.

Pour qui sait voir, bien des signes sont apparus ces dernières années qui montrent que le retournement de tendance générale est bel et bien à l'œuvre, et que de même que la vague libérale mourante, la vague contraire ira jusqu'au bout de ses potentialités. Dans nombre de villes européennes, aux Etats-Unis, puis en Grèce avec Syriza, avec le mouvement Podemos en Espagne, et sa capacité avérée de mobilisation, autant de manifestations et de faits comportant un même message de renouveau, qui plus est dans le contexte d'une crise économique qui n'en finit pas en dépit de tout ce qui a été entrepris pour la dépasser. Or Jeremy Corbyn n'est pas en Occident le seul socialiste qui fasse parler de lui. Il y a aussi Bernie Sanders, le candidat à l'élection présidentielle américaine de l'année prochaine, qui dispute à Hillary Clinton la première place dans les primaires démocrates, qui lui aussi ne craint pas d'affirmer haut et fort son credo socialiste. Sa progression dans les sondages a déjà amené la candidature de l'establishment démocrate à gauchir son discours de campagne. Pour autant, les chances de Bernie Sanders semblent pour l'heure réduites de remporter l'investiture démocrate dans la course à la Maison-Blanche. Mais au début de la campagne pour le leadership au sein du Parti travailliste, les chances de Jeremy Corbyn elles aussi semblaient faibles, encore que prometteuses. Jusqu'à ce que le séisme de son élection se produise. Il ne serait pas si étonnant que cela que Bernie Sanders soit porté par la même vague en train de se former qui a assuré la victoire de Jeremy Corbyn.

M. H.

Acquisition d'équipements dépassés

Le ministre de la Santé dénonce la «complicité» de gestionnaires

■ Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a dénoncé, dimanche à Constantine, la «complicité» de gestionnaires de la santé dans l'acquisition d'équipements médicaux «dépassés».

Par Hani T.

La «connivence de certains gestionnaires (de la santé) qui imposent des marques» lors du choix des équipements médicaux a engendré des «catastrophes dans nos hôpitaux», a critiqué le ministre au cours d'un point de presse organisé au second jour des travaux de la rencontre régionale d'évaluation du secteur,

Blocage de l'APC de Seddouk Les élus FLN et indépendants toujours intransigeants

L'APC de Seddouk reste toujours bloquée. La session extraordinaire convoquée hier par le P/APC, Djamel Tigrine (issu du FFS), et qui a rassemblé les 19 élus que compte cette Assemblée (6 de la liste des indépendants pour Seddouk, 5 FFS, 4 RCD, 3 FLN et 1 RND), s'est achevée en queue de poisson comme les précédentes sessions depuis de très longs mois. Hier encore, l'opposition forte de ses 10 élus a fait valoir son droit de veto face au P/APC qui dispose d'une alliance de 9 sièges seulement. La coalition de l'opposition a refusé de valider l'ordre du jour, notamment les points liés à la répartition du budget communal PCD, FCCL et budget de wilaya ainsi que le remaniement de l'exécutif. Au total, ce sont 42 projets qui sont bloqués à cause de l'intransigeance des élus FLN et indépendants avec l'appui d'un élu RCD qui ne veulent plus reconnaître le maire depuis la session du 31 mars dernier où ils avaient voté sa destitution et celle de son exécutif. Une motion rejetée alors par le wali pour «incompatibilité» avec le code communal. Hier, le maire a fait lecture de la correspondance envoyée par le wali aux élus afin de débloquent la situation de l'APC mais celle-ci n'a rien changé à la position «tête» de la majorité qui veut la tête du maire, ni plus ni moins. Ce dernier a proposé aux élus FLN et aux indépendants une vice-présidence et une commission, mais c'était sans compter sur leur refus. Il faut souligner que la plénière a été investie par la population, excédée par le blocage. La situation est restée tendue une bonne partie de la journée et risque de dégénérer.

Hocine C.

tenue au siège de la wilaya. Citant le cas des wilayas d'Annaba et de Batna, où des équipements «non conformes» ont été acquis au prix fort, M. Boudiaf a fait part de son «refus» de voir des malades «pris pour des cobayes» par des marques d'équipements médicaux dépassés. Intervenant entre les communications des directeurs de la santé et de la population (DSP) des wilayas de l'est, à propos de la mise en œuvre du plan d'action 2015, le ministre a félicité les DSP des wilayas de Batna et de Sétif pour «la nette amélioration du secteur sur le plan organisationnel et des prestations de service». Le ministre de la Santé, qui a également valorisé les efforts déployés par la DSP de M'sila ainsi que les progrès accomplis à Jijel en matière d'informatisation, a fustigé «l'inertie» du secteur à Oum El Bouaghi et «les lenteurs» dans l'exécution du plan d'action dans la wilaya de Mila. Le DSP de Batna, Idriss Khoudja El Hadj, a indiqué à l'APS, en marge des travaux, que pas moins de 350 nouveaux postes d'emploi ont été créés par le secteur de la santé dans cette wilaya, parmi lesquels 150 médecins généralistes, 100 biologistes et 50 informaticiens. Les opérations de réhabilitation



PVL/D.R.

menées à Batna dans différents établissements de santé ont «substantiellement amélioré les conditions de prise en charge des malades», a également affirmé le même responsable, précisant que le déficit dans certains spécialités a été «relativement absorbé» avec la répartition de 50 médecins spécialistes dans plusieurs zones de la wilaya. De son côté, la wilaya de Sétif s'est distinguée par un taux d'investissement «des plus importants», selon un rapport du responsable local du secteur de la santé. Plusieurs

nouvelles infrastructures de santé ont été réalisées à travers l'ensemble des communes de la wilaya des Hauts-Plateaux qui se démarque également par la relance, qualifiée de «remarquable» par la tutelle, du service de soins à domicile. Dans la wilaya de M'sila, un bond en matière de recrutement de spécialistes a été réalisé en 2015 avec 150 praticiens répartis à travers les structures de santé. Cette wilaya a également enregistré une «avancée» dans la lutte contre l'envenimation scorpio-

nique grâce à un programme de prévention et de sensibilisation destiné à la population. Depuis janvier 2015, aucun décès dû à une morsure de scorpion n'a été signalé dans la wilaya du Hodna, a-t-on noté. Au cours de cette seconde journée de la rencontre d'évaluation du secteur de la santé dans les wilayas de l'est, une convention de coopération a été signée entre la direction de la santé de M'sila et l'Établissement hospitalier spécialisé (EHS) de Sidi-Mabrouk, à Constantine.

H. T./APS

Oran

Plus de 1 420 importateurs exercent sans locaux

Pas moins de 1 420 importateurs immatriculés dans la wilaya d'Oran exercent leurs activités commerciales sans locaux, a-t-on appris hier des services de commerce extérieur de la Direction de la concurrence et des prix (DCP) d'Oran. Sur une liste de 1 682 commerçants disposant de sociétés d'import immatriculées dans la wilaya d'Oran et ayant un statut juridique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), 1 428 exercent sans

locaux, a indiqué à l'APS un cadre responsable chargé des enquêtes économiques, Sahnoun Mechernene. L'enquête effectuée par les services de la direction de la concurrence et des prix de la wilaya de janvier au 20 juillet dernier, dans le cadre de l'assainissement du commerce extérieur, a révélé que 80% des importateurs de la wilaya d'Oran ciblés n'ont pas de locaux, a-t-il fait observer, expliquant que ces importateurs disposant d'un

registre du commerce en bonne et due forme sont confinés notamment dans les articles de ménage, les tissus, l'ameublement et l'habillement. «Ces contrevenants ont une durée de trois mois pour régulariser leur situation. A défaut, ils seront considérés comme fraudeurs potentiels et portés sur le fichier national des fraudeurs», a-t-il ajouté. Selon la même source, ces importateurs incriminés usent de pratiques commerciales déloyales pour bénéficier

d'une franchise, une procédure leur permettant d'importer sans payer de taxes douanières. Par ailleurs, 3 880 procès-verbaux ont été adressés à d'autres commerçants pour défaut d'application des prix, de facturation, de modification de registre du commerce et autres infractions, à l'issue de 7 000 interventions effectuées par les services de contrôle de la DCP pour la période allant de janvier au 20 juillet 2015, a-t-on relevé.

Salem K.

Une réunion a été tenue récemment à Béjaïa

La relance des projets de zones touristiques au menu

Le secteur du tourisme a été passé récemment au peigne fin par le wali de Béjaïa. C'était lors de la réunion qu'il a tenue avec les investisseurs ayant bénéficié de projets d'investissement touristique dans le cadre du Calpiref. Il était question d'aborder les problèmes que rencontrent ces derniers pour le lancement de leurs projets. A l'occasion, le plan d'aménagement touristique de la côte Est au niveau d'Aokas et Souk El-Tennine a été présenté. Il est question de saisir les ministères du Tourisme, de l'Agriculture

ainsi que le directeur général des forêts pour lever toutes les contraintes bloquant les projets. Une demande sera transmise au ministère de l'Environnement et portera sur la réalisation d'une seule station d'épuration pour les deux ZET au lieu de plusieurs comme prévu dans l'étude présentée, sa prise en charge se fera dans le cadre d'un montage financier. «Le premier responsable de la wilaya a également demandé au responsable du bureau d'études d'intégrer l'espace qui sépare les deux ZET», précise la cellule de com-

munication de la wilaya. La non régularisation de l'hôtel de la brise de mer a été soulevée par le promoteur Lalaoui qui a dressé un historique qui remonte à 17 ans. Les réponses des directeurs du tourisme, de l'urbanisme, de l'énergie et des travaux publics ont avancé la cause sécuritaire de la non régularisation de l'hôtel qui est construit sur un pipeline. Le wali a décidé de réétudier son dossier «vu l'importance de cet investissement», ceci à condition qu'il s'engage par écrit certifié auprès d'un notaire à respecter totale-

ment les prescriptions techniques énoncées par les deux bureaux d'études dépêchés par le ministère de l'Énergie. Il sera question également de saisir Sonatrach avec cet engagement ainsi que les conclusions des deux études qui excluent dans leurs conclusions tout danger lié au pipeline. Dans le même sillage, les services de la Protection civile seront sollicités pour contribuer par une étude liée à la sécurisation du citoyen (établissement d'un plan d'intervention en cas d'urgence).

Hocine Cherfa

En dépit de la baisse des recettes pétrolières

Les projets structurants du développement local maintenus

■ Les grands projets de développement local sont maintenus par le gouvernement, en dépit de l'impact sur l'économie nationale de la chute des prix du pétrole depuis 2014. Ces projets doivent notamment répondre à la demande sociale, dont l'éducation, la santé, les routes et l'habitat, en particulier dans la wilaya d'Alger.

Par Mahdi Boukhalfa

Cette recommandation, faite lors de la réunion gouvernement-walis, tenue fin août dans la capitale, donne un coup d'accélérateur, notamment dans la wilaya d'Alger au programme de relogement d'habitants de sites précaires, de bidonvilles, de terrasses d'immeubles, qui porte globalement sur 84 700 logements pour 75 752 familles recensées et concernées. Une année après le lancement de cette opération (21 juin 2014), plus de 20 000 familles ont été relogées dans différents sites des communes des wilayas d'Alger et de Blida. Cette opération, qui se poursuit d'ailleurs jusqu'au relogement de toutes les familles concernées par ce programme, n'a jamais été menée jusque-là depuis l'indépendance nationale. Outre ce programme de relogement d'habitants de sites précaires, la wilaya d'Alger mène un programme de réhabilitation du vieux bâti sur 55 302 logements répartis sur les 14 communes du centre-ville et les 792 immeubles actuellement en cours de réfection de la première phase d'un ambitieux projet de rénovation urbaine dans les grandes villes du pays. C'est le Président Abdelaziz Bouteflika qui a ordonné cette grande opération de rénovation urbaine après avoir constaté, lors de ses déplacements dans de nombreuses wilayas, l'état de délabrement avancé de plusieurs immeubles datant de l'ère coloniale. Ces opérations de développement local (habitat, santé, éducation, routes, transports, ...) sont ainsi menées par les pouvoirs publics



en dépit de la contraction des recettes pétrolières sur un marché stressé par plusieurs indicateurs, dont la crise budgétaire dans certains pays d'Europe et le reflux de la croissance en Chine. Mais, les sombres prévisions faites par certains «experts» sont battues en brèche par la volonté de l'Etat de poursuivre avec beaucoup de sérénité le programme de développement quinquennal (2014-2019) du Président Bouteflika.

Bon cru pour la décennie 2000-2013

En fait, l'Algérie avait, à fin 2013, engrangé d'excellents résultats financiers grâce à une gestion prudentielle, qui lui ont permis d'accroître ses réserves de change et donc de bien gérer

ce contrechoc pétrolier. Dans la foulée, elle a réduit à un niveau insignifiant sa dette extérieure publique (un peu plus de 300 millions de dollars) par rapport aux 30 milliards de dollars de la fin des années 1990, selon des chiffres de la banque d'Algérie.

Des avancées importantes dans la bonne gouvernance économique et la gestion prudentielle des réserves de change ont également permis au gouvernement de mener sans contraintes financières tous les projets de développement local du programme quinquennal du Président Bouteflika. Et, au menu de l'agenda du gouvernement, le secteur de l'habitat a été sans conteste celui qui a le plus, et qui continue d'ailleurs, à mobiliser autant les efforts que l'attention des pouvoirs publics pour

répondre par une offre de logements de qualité à une formidable demande sociale.

Dépenses publiques : rigueur, pas austérité

«Des actions de rationalisation (de la dépense publique, NDLR) sont et seront menées pour mieux maîtriser les dépenses de l'Etat et elles seront étendues aux collectivités locales dont nous attendons la même discipline dans l'allocation et l'utilisation des deniers publics», avait annoncé le Premier ministre. L'objectif étant, selon lui, «de faire traverser au navire Algérie cette tempête, en continuant à moderniser notre pays et à le doter d'infrastructures socio-économiques tout en préservant les acquis sociaux et

en puisant le moins possible dans notre trésor de famille constitué de nos réserves». Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, explique que le maintien de la politique sociale (du gouvernement) est possible «grâce à la politique anticipatrice du gouvernement», même s'il a appelé les Algériens à «apprendre à ne pas gaspiller». «Nous ne sommes pas en situation de crise et nous n'adoptons pas une politique d'austérité mais plutôt de rigueur. Nous sommes maintenant à l'abri (de la crise) mais nous devons nous préparer à une économie plus efficiente et plus forte», a soutenu le ministre dans un récent entretien à l'APS. «L'Algérie a les moyens pour faire face à ce choc pétrolier», assure-t-il. La loi de finances 2015, rappelle-t-on, consacre une priorité particulière aux dépenses publiques et d'investissements, avec une part importante aux transferts sociaux, évalués à 9,1% du PIB et en hausse de 6,4% par rapport à 2014, soit 1 711,7 Mds de dinars. Des propos qui confirment, à l'échelle locale, la poursuite de la réalisation des grands projets d'équipements socio-économiques, avec en priorité la généralisation à tous les foyers ruraux de l'électrification rurale et l'introduction du gaz de ville. Il y a également l'achèvement des travaux de l'autoroute Est-Ouest prévus fin octobre 2015, de la nouvelle ligne ferroviaire Birtouta-Zeralda en passant par Sidi Abdellah dans la wilaya d'Alger, outre les autres grands projets sectoriels en cours de réalisation à travers le pays.

M. B./APS

Italie

L'économie est sur la voie de la reprise

L'économie italienne est sur la voie de la reprise et disposera d'un excédent de 17 milliards d'euros qu'elle pourra dépenser après avoir remporté la bataille d'une plus grande flexibilité des règles de l'Union européenne concernant le déficit budgétaire, a déclaré le Premier ministre italien, Matteo Renzi. La troisième économie de la zone euro est désormais en voie d'accélération après des années de stagnation ou pire, a

affirmé M. Renzi, qui prépare des réductions d'impôts et de dépenses pour le budget de 2016 qui devrait être dévoilé en octobre. «Je le dis sans problème et ce que je dis est étayé par les chiffres : l'Italie a tourné la page. Point final», a déclaré M. Renzi dans une interview parue dans la presse locale. «L'économie décolle et la consommation augmente. Quelque chose est en train de bouger», a-t-il ajouté. Ces commentaires

optimistes de M. Renzi font suite à de récentes données économiques encourageantes, notamment la baisse du chômage et un bond inattendu de la production industrielle en juillet à 2,7% par rapport à juillet 2014. Selon le Premier ministre italien, ces chiffres vont vraisemblablement amener le gouvernement à des prévisions d'une croissance de 0,7% cette année et de 1,4% l'année prochaine.

Ahmed O./Agences

Matières premières

Les marchés en ordre dispersé

L'évolution des cours des matières premières échangées sur les marchés mondiaux a été variable la semaine dernière, notamment avec la remontée des matières agricoles, des métaux précieux et de base et la chute du pétrole et des matières alimentaires. Les prix du pétrole ont fini en nette baisse malgré un rapport plutôt optimiste de

l'Agence internationale de l'énergie (AIE) faisant état d'une baisse de l'offre américaine car le surplus mondial ne se résorbe pas assez rapidement. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en octobre valait 48,17 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, contre 49,95 dollars une semaine plus tôt. Sur le New York Mercantile Exchange

(Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance baissait à 44,99 dollars contre 46,22 dollars vendredi précédent. Le cours du café et du sucre ont subi les conséquences de la dépréciation du réal sur fond de difficultés économiques au Brésil, tandis que ceux du cacao ont poursuivi le rebond permis par des pluies éparses.

R.E.

Mobilis Entreprises Des offres conçues pour vous !

OFFREZ le meilleur à votre entreprise, en optant pour l'un des deux nouveaux forfaits 3G++ de Mobilis entreprises, «Select» et «Privilège», et faites le plein d'avantages, en choisissant votre forfait mobile sur mesure. A compter du lundi 14 septembre 2015, Mobilis propose une nouvelle offre à destination de ses clients professionnels et entreprises, leur permettant, selon usage, d'avoir un package mensuel Voix, SMS et Data, assorti d'une gratuité en intra-réseau et une tarification hors forfait des plus avantageuse, et ce grâce à ses deux forfaits : Forfait Select 2 200 DA et le Forfait Privilège 3 800 DA

Communiqué

Ain Témouchent

Une forte demande sur le logement rural

■ La wilaya d'Ain Témouchent enregistre une forte demande sur l'habitat rural, a indiqué le wali à la presse à l'issue de tournées qui ont touché, à ce jour, quinze communes sur les 28 qu'elle compte.

Par Lamine D./APS

Cette demande résulte du caractère rural de la très grande majorité des 28 collectivités locales de la wilaya, où les citoyens préfèrent une habitation individuelle conforme à leur mode de vie, au lieu et place de logements collectifs, a souligné Hamou Ahmed Touhami. Pour répondre à cette demande, pas moins de 14 684 habitations rurales ont été notifiées aux daïras et communes, lesquelles sont confrontées aux problèmes d'assiettes foncières appartenant au secteur privé ou à ceux des forêts et de l'agriculture, a-t-il ajouté déclarant que «pour ces deux derniers cas, la wilaya demandera l'intervention du comité interministériel». Par ailleurs, la wilaya enregistrera, avant la fin de l'année en cours, la distribution de plusieurs centaines de logements sociaux achevés dans le cadre des derniers plans quinquennaux (2005-2015), notamment à Ain Témouchent (165 unités), El Malah (171), Ain Kihal (150), El



Amria et Ouled Boujemâa (208), Chââbet El L'ham (56) et Beni Saf (37). Ces logements figurent parmi 25 304 habitations toutes formules confondues, réalisées entre 2005 et 2015, sur un total de 45 235 unités attribuées à la wilaya, a encore signalé le chef de l'exécutif indiquant que 16 398 logements sont en cours de réalisation et 3 533 n'ont pas été lancés. La wilaya est confrontée, également, aux problèmes liés au

retard dans la réalisation de ces logements, à l'instar du projet des 400 logements sociaux inspecté, la semaine passée à El Amria. Confiée à une entreprise publique de Sidi Moussa, cette opération réalisée en charpente, enregistre un grand retard dans ses travaux, a-t-il indiqué, annonçant qu'il est envisagé la résiliation du marché. Prenant en considération le taux d'occupation de logements (TOL) de la wilaya qui varie entre 4,5 et 5

pour cent, il a souligné que ce programme devait répondre à la très grande majorité de la demande pour une population de moins de 500 000 habitants. Une demande de 15 291 logements sociaux est recensée au niveau de la wilaya, laquelle sera filtrée par le fichier national et les enquêtes des commissions de distribution. Cette demande ne devrait pas dépasser, selon le wali, 7 000 demandes.

L. D./APS

Naâma

Journées de formation sur l'ensemencement d'alevins

Des journées de formation sur l'ensemencement d'alevins dans les bassins d'irrigation agricole sont projetées en direction des agriculteurs de Naâma, à la prochaine saison de formation, a-t-on appris des responsables de l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle. Initiée par la direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP), avec le concours du Centre national de recherches et développement de la pêche et de l'aquaculture de Bousmail (Tipasa), cette opération entre dans le cadre de l'introduction de cette filière à la pro-

chaine session de formation au niveau de la wilaya, a précisé le chef de service de la programmation et de la formation à la DFEP, Yahia Mimouni. Ces journées, visant la vulgarisation des avantages de l'ensemencement en alevins des bassins agricoles, dans la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, devront profiter à une douzaine d'agriculteurs de la région et seront sanctionnées par une attestation de formation dans le domaine, a-t-il ajouté. La direction régionale de la pêche et des ressources halieutiques de Sidi Bel-Abbès entend organiser pro-

chainement, en coordination avec la chambre de l'agriculture de Naâma, des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur l'intégration de l'activité aquacole dans les exploitations agricoles, a annoncé le directeur régional de la pêche, Hamou Fatmi. La commission de wilaya chargée d'accompagner les agriculteurs dans l'investissement en aquaculture et la supervision de l'ensemencement aquacole, a été restructurée et réactivée dernièrement. Installée en 2009, cette commission, composée des représentants de la direction de la pêche et des ressources

halieutiques, de l'inspection vétérinaire, ainsi que du centre national de la recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture de Bousmail, assurée, entre autres missions, le suivi et la dynamisation de l'ensemencement des bassins d'irrigation agricole, l'analyse physico-chimique des eaux de ces bassins et leur entretien, la vulgarisation des techniques d'élevage aquacole, et l'approvisionnement en alevins, notamment de l'espèce Tilapia du Nil, a-t-on indiqué.

Farid K.

Pour renforcer les capacités de stockage à Tizi-Ouzou

Un nouveau silo et une aire de réfrigération

La wilaya de Tizi-Ouzou a été destinataire de deux nouveaux projets relatifs à la réalisation d'un silo à céréales d'une capacité de 20 000 tonnes à la CCLS de Draa Ben Khedda et d'une aire de réfrigération de produits agricoles de large consommation (10 000 m²) à Tadmait, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA). Selon le chargé du service de soutien de la production agricole à la DSA, Chebah Ahmed, la Société de gestion des participations-productions animales, SGP Proda, chargée de la régulation, gestion et distribution des produits alimentaires de large consommation, est l'initiateur du premier projet (silo à céréales), à propos duquel un avis d'appel d'offres national et international a été

lancé, dernièrement, pour étude technique et réalisation, parallèlement au parachèvement des procédures de régularisation de la situation de son assiette foncière, auprès de la direction des Domaines. L'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), chargé du réseau des Coopératives de céréales et légumes secs (CCLS), à l'échelle nationale, a sélectionné l'entreprise Batimetal pour la réalisation de cette structure, a fait savoir M. Chebah. La CCLS de Draa Ben Khedda a pour mission d'approvisionner en intrants agricoles divers et à des prix soutenus les agriculteurs des wilayas de Tizi-ouzu, Boumerdès et de la partie Est de la capitale, a-t-il précisé. S'agissant du deuxième projet de stockage de produits agricoles straté-

giques à Tizi-Ouzou, il concerne la réalisation, par la même société SGP- Proda, d'une aire de réfrigération, d'une capacité de 10 000 m², dans la ville de Tadmait (à une quinzaine de km à l'ouest du chef-lieu), a déclaré le même responsable, signalant leur programmation à la réalisation au cours du 4^e trimestre 2015, suite à leur adoption par le comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (Calpiref). La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 170 chambres et aires de stockage, d'une capacité globale de 63 238 m², selon les chiffres fournis par la DSA.

A.M./agences

Ouargla

Une usine de fabrication métallique et de galvanisation mise en exploitation

LES CAPACITÉS

industrielles dans la wilaya de Ouargla ont été renforcées tout récemment par une nouvelle usine de fabrication métallique et de galvanisation, implantée à Mégarine, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Localisée par le comité d'assistance à la localisation et la promotion des investissements et de régulation du foncier (Calpiref), sur une superficie de 5 hectares au niveau de la zone d'activités de Mégarine (170 km au nord de Ouargla), cet investissement privé offre une capacité de production annuelle de 25 000 tonnes de différents produits métalliques, a précisé le responsable de l'usine. Il s'agit de la fabrication de diverses structures métalliques, dont les pylônes d'électricité, les antennes de télécommunications, les charpentes métalliques, les grilles et les portails, en plus de la galvanisation à chaud, tels que les supports métalliques, les barrières et les boulons, a expliqué Réda Herkat. Concernant l'impact social, ce projet industriel permettra de générer quelque 250 emplois (toutes catégories confondues) au profit de la main-d'œuvre locale, à savoir 50 emplois pour les cadres et les techniciens spécialisés et 200 autres pour les agents d'exécution (ouvriers et ouvriers qualifiés), a-t-il fait savoir. Selon les statistiques de la direction locale de l'industrie et des mines, 874 projets d'investissement ont été localisés dans la wilaya de Ouargla par le Calpiref, depuis sa création en 2011 jusqu'à fin juin 2015. Cumulant un volume d'investissement de 249,55 milliards DA, ces projets, qui couvrent une surface globale de 1 566,64 ha à travers plusieurs communes de la wilaya, sont versés dans différents créneaux économiques, à savoir l'industrie (254 projets), la production de matériaux de construction (169), les services (160), l'agroalimentaire (128), les travaux publics (67), le tourisme (58), la santé (21) et le commerce (17), selon la même source.

R.R.



Tunisie

La contestation monte contre un projet d'amnistie

■ Samedi à Tunis, le rassemblement contre le projet de loi sur la «réconciliation économique», une initiative présidentielle visant à amnistier (sous conditions) toute personne impliquée dans des affaires de corruption sous l'ancien régime de Zine El Abidine Ben Ali, n'a pas rassemblé la foule des grands jours.

Par Souhila K./Agences

Entre mille et mille cinq cent protestataires, fragmentés de surcroît en cortèges séparés (extrême-gauche, coalition de mouvements citoyens, partis d'opposition modérés) : on est loin d'un soulèvement de la rue. Mais dans le contexte de l'état d'urgence décrété début juillet dans la foulée de l'attentat de Sousse (38 morts), et alors que la manifestation était formellement interdite, cette première mobilisation contre le projet de loi témoigne d'une controverse qui s'aggrave de jour en jour : «*Nous ne sommes pas contre la réconciliation dans les affaires de corruption*, explique Mohamed Soussi, professeur d'université, présent dans le cortège sous la bannière du Front populaire (gauche). *Mais cela doit se faire dans la transparence et sur des bases claires, pas sous la forme d'arrangements sous la table. Il faut tirer les leçons du passé. Sinon, à quoi bon la révolution, à quoi bon les martyrs ?*».

Regarder vers l'avenir plus que vers le passé

L'affaire remonte au 20 mars, jour de la fête de l'indépendance. Ce jour-là, le président Beji Caïd Essebsi appelle à la «*réconciliation nationale*». Son idée est de



lever les hypothèques judiciaires pesant sur nombre d'affaires liées à l'ancien régime afin de restaurer un climat favorable à l'investissement et donc de relancer une économie atone. Dans un entretien accordé au Monde le 3 avril, le président Essebsi précisait en son intention en ces termes : «*Dans l'intérêt de la Tunisie, pour qu'elle se sorte du bourbier dans lequel elle est impliquée depuis quatre-cinq ans, il faut bien quand même regarder l'avenir beaucoup plus que le passé*». Regarder vers l'avenir plus que vers le passé, cela signifie à ses yeux accélérer les procédures contentieuses visant hommes d'affaires et fonctionnaires soupçonnés de corruption et détournements de fonds sous l'ancien régime de Ben Ali. Or ces dos-

siers relèvent techniquement de l'Instance Vérité et Dignité (IVD), l'organisme créé par une loi organique fin 2013 pour mener à bien la «*justice transitionnelle*», l'un des acquis de la révolution de 2011. Au palais de Carthage, siège de la présidence, on n'a jamais caché son scepticisme à l'égard de l'IVD dont la lenteur des travaux et le biais partisan (prétendument favorable au parti islamiste Ennahda au pouvoir entre fin 2011 et début 2014) suscitent agacements.

«Une horreur constitutionnelle»

Ainsi, l'adoption d'une loi traitant spécifiquement des dossiers de corruption permettrait-elle de contourner l'IVD et hâter ainsi le règlement judiciaire des conten-

tieux. Le projet déposé en juillet devant le Parlement propose de lever les poursuites contre toute personne – fonctionnaire ou homme d'affaires – ayant bénéficié en espèces ou en nature (lots immobiliers) de malversations financières sous réserve qu'elle rembourse à l'Etat le montant du préjudice estimé. Depuis l'été, la polémique se déchaîne en Tunisie sur ce projet de loi. «*Ce texte est une horreur constitutionnelle*, dénonce Ahmed Souab, avocat et ancien membre de la commission de confiscation (créée pour récupérer au profit de l'Etat les biens mal acquis sous le régime de Ben Ali). *Il s'agit clairement d'un blanchiment de la corruption*».

M. Souab critique notamment une procédure qui affranchira le traitement des dossiers d'«*un contrôle juridictionnel*» pour le réserver à une commission à dominante administrative. Les opposants au texte pointent les connivences entre le parti du président, Nidaa Tounes, et certains hommes d'affaires ayant prospéré sous l'ancien régime, une connexion qui expliquerait selon eux ce subit enthousiasme pour la «*réconciliation économique*».

«Trahir la révolution»

Dans le camp d'en face, on nie toute offense aux principes.

«*Il n'y a pas de blanchiment car l'annulation des procédures au profit de la personne poursuivie se fait en contrepartie du remboursement à l'Etat du préjudice financier estimé*», explique Lotfi Dammak, conseiller juridique à la présidence. Quoi qu'il en soit, la controverse enfièvre la rentrée politique tunisienne. Politiquement, le gouvernement a les moyens parlementaires de faire adopter le texte par l'Assemblée : les suffrages des députés de Nidaa Tounes (le parti du président Essebsi) ajoutés à ceux du parti islamiste Ennahda (rallié à la coalition gouvernementale) le permettraient sans difficulté. Mais la montée de la contestation au sein d'une société civile en plein réveil pourrait faire bouger les lignes. En attendant, les manifestants de samedi sur l'avenue Bourguiba n'ont pas épargné la tandem Nidaa Tounes-Ennahda, anciens rivaux aujourd'hui réconciliés au pouvoir, accusant les deux formations de «*trahir la révolution*».

S.K./Agences

Six «takfiristes» arrêtés alors qu'ils tentaient d'entrer illicitement en Libye

Six «*takfiristes*» ont été arrêtés, vendredi soir, alors qu'ils tentaient d'entrer illicitement en Libye pour rejoindre les camps terroristes, a rapporté l'agence de presse tunisienne TAP. Originaires de la localité de Douar Hicher du gouvernorat de la Manouba, ces suspects ont été appréhén-

dés, alors qu'ils tentaient d'entrer illicitement en Libye pour rejoindre les camps terroristes, selon un communiqué rendu public par le ministère de l'Intérieur. Ces six éléments «*agissaient en coordination avec un terroriste tunisien en Libye*», lit-on dans le même communiqué. «*Formé au maniement*

des armes à feu et à la fabrication des explosifs, ce terroriste envisage de retourner en Tunisie pour commettre des attentats terroristes contre des institutions vitales et sensibles», explique le ministère de l'Intérieur. S.K.

Mauritanie / 4^e journée de concertation

Détermination de tous à lancer un dialogue national global

La 4^e journée de la rencontre de concertation élargie à Nouakchott a été marquée par l'insistance des différents intervenants sur l'axe sur les thèmes fixés aux deux ateliers chargés de l'élaboration de l'ordre du jour du dialogue et de son calendrier. Un certain nombre d'intervenants ont été unanimes pour souligner, au reporter de l'AMI, la richesse des interventions qui ont marqué la journée et sur la tendance des orateurs à être objectifs et à s'éloigner des questions marginales ne présentant pas d'intérêt pour les deux ateliers. Ahmed Ould Cheikh El Hacem, membre du bureau politique du RFD, a indiqué que cette rencontre préliminaire au dialogue a rapproché les points de vue de l'opposition et de la majorité et va faciliter le lancement d'un dialogue global de nature à ouvrir des perspectives prometteuses pour le

pays. Il a ajouté que le groupe représentant son parti est satisfait du déroulement des discussions en cours et reste convaincu qu'il n'existe pas, en la matière, une recette prête à être consommée comme certains s'y attendaient. M^{me} Mariem Vall Mint Sefah de l'UPR estime, quant à elle, que cette rencontre mènera au lancement d'un dialogue national global, louant la contribution des femmes à ces discussions et relevant que la compréhension et la cohésion entre les participants a caractérisé les débats. A son tour, M^{me} Bilal Ould Dick, auteur d'une initiative de la société civile pour soutenir le dialogue, a indiqué que le bilan de ces journées a dégagé un consensus sur la nécessité de lancer un dialogue global sur toutes les questions en particulier l'unité nationale ; le renforcement de la cohésion sociale ; l'uniformisation des pro-

grammes de l'enseignement pour créer une génération en symbiose avec elle-même et sur la nécessité de voir ce dialogue se dérouler dans des délais raisonnables. En ce qui la concerne, M^{me} Coumba Harouna Dia, responsable d'une autre initiative dite «Emel» (Espoir) voit en la rencontre de concertation actuelle une excellente opportunité qui ne manquera pas de contribuer à rendre public des documents de référence pour le dialogue attendu. De son côté, N'Gaidé Alassane, activiste de la société civile, a précisé que, ce qui apparaît de prime abord à travers cette rencontre, c'est que tous les Mauritanien y sont représentés et leurs discussions montrent leur volonté de mener, avec succès, un dialogue qui contribuera à renforcer la démocratie et l'unité de ce pays.

M.B./Agences

Sahara occidental Agression d'un prisonnier politique par les forces d'occupation marocaines

Le prisonnier politique sahraoui Ibrahim El Buhiti a été agressé par l'administration de la prison marocaine d'Ait Melloul en raison de sa protestation contre les conditions inhumaines dans cette prison, a indiqué un communiqué du Collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme (Codesa). «*Le prisonnier politique sahraoui a été torturé et agressé "verbalement et physiquement" dans la place de prison par des agents marocains à cause de sa protestation contre les mauvais traitements commis par les autorités marocaines et les dures conditions dans cette prison*», a souligné la même source. Pour rappel, le prisonnier politique sahraoui Ibrahim El Buhiti a été arrêté en mars 2015 à la ville de Guelmim (sud du Maroc), après sa participation dans des manifestations pacifiques réclamant le droit du peuple sahraoui à la liberté et à l'indépendance.

R.M.

Violents heurts sur l'esplanade des Mosquées au début de fêtes juives

■ De violents heurts ont opposé, hier, sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem, des musulmans aux forces de l'ordre israéliennes, qui ont expulsé pour la première fois la garde jordanienne positionnée sur le site sacré ultra-sensible, à quelques heures des célébrations du nouvel an juif.

Par Ali O.

Depuis plusieurs jours, Palestiniens et Arabes Israéliens assuraient redouter des affrontements à l'occasion des fêtes juives. La tension était montée après l'interdiction cette semaine par la Défense israélienne des «mourabitoune», un groupe de «sentinelles» musulman qui affirme défendre le troisième lieu saint de l'Islam, également le site le plus sacré du judaïsme. A l'occasion de la nouvelle année du calendrier juif, et comme le leur autorise le statu quo – des règles tacites héritées du conflit de 1967 –, des groupes de juifs se sont rendus sur l'esplanade.

De 07h30 à 11h00 tous les matins – à l'exception du vendredi, jour de la grande prière musulmane et du samedi, chômé chez les juifs –, les visiteurs non musulmans sont autorisés à y entrer. Une heure avant leur venue, la police israélienne a

investi la mosquée al-Aqsa, où se trouvaient des dizaines de musulmans, ont indiqué des témoins. Des policiers postés sur le toit ont brisé les vitres, des pièces d'antiquité, pour y tirer des grenades lacrymogènes et assourdissantes, ont-ils ajouté.

«Les commandos spéciaux sont entrés jusqu'au pied de la chaire où l'imam prononce le sermon», a affirmé à l'AFP Mahmoud Abou Atta, un militant en contact avec les musulmans qui se trouvaient à l'intérieur lorsque la police est intervenue. Alors que les affrontements se poursuivaient, et sous des colonnes de fumées provoquées par les tirs, plusieurs groupes de visiteurs non-musulmans sont entrés depuis la porte des Maghrébins, la seule réservée aux non-musulmans, tandis que toutes les autres portes étaient fermées par la police israélienne. Parmi eux, se trouvait le ministre de l'Agriculture Uri Ariel, un colon habitué aux coups d'éclat, selon



médias israéliens et manifestants. La police israélienne a accusé «des manifestants masqués» d'avoir lancé depuis la mosquée «des pierres et des pétards vers les policiers». Aux abords de l'esplanade, des policiers déployés en nombre ont pourchassé les manifestants et plusieurs journalistes ont été molestés, dont un photographe de l'AFP. Vingt personnes ont été hospitalisées à l'issue des heurts sur et autour de l'esplanade, a indiqué le Croissant-Rouge

palestinien à l'AFP. A la mi-journée, le calme est revenu et un photographe de l'AFP a vu des dizaines de fidèles déblayer le sol de la mosquée, recouvert de bris de verre, de pierres, et des tapis brûlés. Une porte en bois peint en vert gisait au sol, tandis que des balles en caoutchouc jonchaient l'esplanade. Le président palestinien Mahmoud Abbas a condamné une «attaque» et des «agressions de fidèles», réaffirmant qu'al-Aqsa et les lieux saints étaient une «ligne

rouge» à ne pas franchir. L'organisation des Biens religieux (Waqf), qui gère le site, a dénoncé l'expulsion par les forces israéliennes des gardes positionnés sur l'esplanade par la Jordanie, gardienne du lieu saint selon le statu quo de 1967.

«C'est la première fois qu'ils évacuent tous les gardes», a indiqué à l'AFP Firas al-Dibs, porte-parole du Waqf. «Le directeur de la mosquée Al-Aqsa, Omar Kaswani, a été blessé et arrêté», a-t-il ajouté. En novembre 2014, la Jordanie, seul pays arabe avec l'Egypte à avoir signé un traité de paix avec Israël, avait rappelé son ambassadeur durant trois mois pour protester contre l'incursion de la police dans al-Aqsa et la fermeture d'une journée du lieu saint, un événement exceptionnel.

Hier, Amman a appelé le gouvernement israélien à «cesser les provocations» et dénoncé «des tentatives répétées de modifier le statu quo». Le Caire a également condamné une «escalade inacceptable». Benjamin Netanyahu a réaffirmé vouloir «maintenir le statu quo» mais a prévenu : «Il est de notre pouvoir et de notre devoir d'agir contre les émeutiers pour permettre la liberté de culte sur ce lieu saint». A. O.



Points chauds

Ralliement

Par Fouzia Mahmoudi

Malgré un durcissement notable ces dernières années du discours des Républicains, ex-UMP, les électeurs de la droite traditionnelle continuent, pour une partie d'entre eux, d'être attirés par les discours plus radicaux du Front national. Mais le plus inquiétant est lorsque des responsables politiques de droite décident eux aussi que le FN répond mieux à leurs attentes et à leurs idéologies. Ainsi, cette semaine, le président national des Jeunes Actifs des Républicains, Franck Allisio, a annoncé son ralliement au Front national. «J'ai adressé ce matin ma démission à Nicolas Sarkozy en tant que président des Jeunes Actifs des Républicains. J'ai également précisé dans cette lettre que je quittais ma famille politique», a expliqué Franck Allisio, 35 ans, à la permanence du Front national à Marseille, accompagné de plusieurs cadres du FN, dont notamment Marion Maréchal-Le Pen, tête de liste Provence-Alpes-Côte d'Azur. «Ce n'est pas une décision facile, ça prend du temps à mûrir», a poursuivi Allisio, qui précise qu'il avait fait cinq ans de cabinet ministériel dans des gouvernements de droite, et qu'il aurait sans doute pu y retourner en cas de victoire des Républicains. «A un moment donné, il faut choisir entre son confort, ses intérêts, l'habitude, et ses convictions», a expliqué ce militant, depuis douze ans à l'UMP/LR. «Paralysés depuis des mois par l'inertie de son président, Franck Allisio, les Jeunes Actifs avaient entrepris depuis l'été sa réorganisation», a réagi ce mouvement, qui réunit les trentenaires et les jeunes insérés dans la vie active. «Dans ce contexte, nous regrettons que Franck Allisio, plutôt que de prendre sa part à la transition, ait choisi de sacrifier toutes les valeurs que nous défendons pour un plat de lentilles et un mandat de conseiller régional auquel il ne pouvait plus prétendre au sein des Républicains après avoir divisé dans chacune des fonctions qu'il avait occupées». «Si l'UMP revenait aux affaires en 2017, ce serait avec les mêmes hommes et les mêmes femmes, qui redviendraient à peu près les mêmes ministres pour (...) faire à peu près la même chose. Je ne voulais pas être complice d'une trahison des électeurs et des militants une nouvelle fois», s'est de son côté justifié Allisio. «On ne peut pas avoir éternellement un corps où la tête pense centriste quand le corps des sympathisants, des militants et des électeurs pensent quelque chose qui se rapproche de Marine Le Pen». Une décision qui jette un pavé dans la marre alors que la bataille entre Sarkozy, qui se maintient dans une ligne assez droitière et Alain Juppé proche des centristes, ne cesse de diviser les militants les plus fidèles du grand parti de droite. F. M.

Yémen

Vaste offensive près de Sanaa, pourparlers de paix compromis

Des forces pro-gouvernementales yéménites, soutenues par une coalition sous commandement saoudien, ont lancé hier une vaste offensive terrestre contre des rebelles pro-iraniens dans le centre du pays, au moment où des pourparlers de paix annoncés par l'ONU semblent compromis. Dans la nuit, le pouvoir du président yéménite en exil, Abd Rabbo Mansour Hadi, a annoncé sa décision de ne participer à aucune négociation tant que les rebelles chiites Houthis n'auront pas commencé à se retirer des territoires conquis depuis un an et à remettre les armes saisies depuis leur coup de force. Une condition qui semble difficilement acceptable pour les Houthis. Quelques heures plus tard, un responsable militaire yéménite pro-Hadi a annoncé le début d'une vaste offensive terrestre contre les positions des Houthis et de leurs alliés – des unités de l'armée restées fidèles à l'ex-président Ali Abdallah Saleh – dans la province pétrolière de Marib, à l'est de la capitale Sanaa. «Cette offensive est la plus vaste et la plus puissante depuis le début (en août) de notre opération militaire dans

la province de Marib», a déclaré à l'AFP cette source. Les forces loyalistes «attaquent avec différents types d'armes les positions des rebelles à Juféinah, Faw et That-Alra», trois zones au nord-ouest de Marib, chef-lieu de la province du même nom, sur la route de la capitale Sanaa, a-t-elle ajouté. Les forces de la coalition menée par l'Arabie saoudite, qui ont déployé des troupes terrestres dans le secteur ces dernières semaines, ont recours à «leur artillerie lourde en soutien à l'offensive», a dit encore cette source militaire. L'opération des forces loyalistes yéménites est appuyée également par des hélicoptères d'attaque Apache et des avions de combat de la coalition, a-t-elle poursuivi. Avant le début de l'offensive, quelque 12 000 militaires pro-gouvernementaux ont participé hier à un défilé au quartier-général de la 23^e brigade mécanisée à Al-Aber, localité du nord du Yémen, proche de la frontière saoudienne. «Nous sommes prêts à participer aux opérations pour la reconquête des provinces de Marib, Jawf et Sanaa», a déclaré à l'AFP le général Samir Chamfane, commandant de la 23^e brigade. Ces

développements militaires sont intervenus alors que l'émissaire de l'ONU pour le Yémen, Ismail Ahmed Ould Cheikh, avait annoncé jeudi que de nouvelles négociations de paix devaient se tenir la semaine prochaine dans la région. Le diplomate mauritanien avait affirmé que le gouvernement en exil et les rebelles avaient accepté de participer à ces pourparlers, destinés à mettre fin à un conflit qui a fait plus de 4 400 morts et 1,3 million de déplacés dans le pays le plus pauvre de la péninsule arabique. L'objectif fixé était de «créer un cadre pour un accord sur un mécanisme permettant d'appliquer la résolution 2216» du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution prévoit le retrait des rebelles des zones qu'ils ont conquises et la remise des armes qu'ils ont saisies aux forces de sécurité. Mais le président Hadi, qui avait dans un premier temps confirmé la participation de son gouvernement aux pourparlers, s'est rétracté samedi soir en subordonnant une telle participation à l'acceptation et à l'application sans condition par les rebelles de la résolution 2216.



Festival international de musique symphonique

L'Orchestre symphonique national enchante le public

Un public nombreux a assisté à l'ouverture du festival international de musique symphonique d'Alger. Ce rendez-vous musical s'est ouvert samedi soir et se poursuivra jusqu'au 19 de ce mois au Théâtre national. Outre l'Algérie, dix-neuf pays dont la Tunisie comme invité d'honneur, prennent part à cette nouvelle édition.

Par Abla Selles

Le septième Festival international de musique symphonique s'est ouvert dans la soirée de samedi, avec l'Orchestre symphonique national (OSN) sous la direction du maestro Amine Kouider et les ténors Benabdellah Yanis (Maroc), Lagha Hamadi (Tunisie) et Ragaa Eldin (Egypte). Devant le nombreux public de la grande salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine Bachtarzi (TNA), l'OSN et les trois vocalistes ont présenté un florilège d'œuvres de grands compositeurs de la musique universelle. Dès l'entame de la première partie, le ton a été donné avec «Carmen : Prélude, Aragonaise et Toréadors» une pièce de G. Bizet, aux tonalités méditerranéennes et aux airs respirant

l'Andalousie.

Les musiciens de l'OSN, parmi lesquels quelques invités, issus des orchestres de différents pays participant au festival, ont ensuite soutenu Benabdellah Yanis, Lagha Hamadi et Ragaa Eldin, dans des interprétations empreintes de puissance vocale, de technique et de tessitures étendues. Les pièces «Danse de Tarantelle» de G. Rossini, «Tosca-E Lucevan Le Stelle» de G. Puccini, «Torna a Surriento» de E. Curtis, «Rigoletto : Questa o Quella», «La donna e Mobile» et «La Traviata-Brindisi Libiamo» de G. Verdi ainsi que «O Sole Mio» de E. Di Capua, ont été rendues par les trois ténors, se succédant parfois et réunis dans d'autres. L'assistance a pu apprécier les atmosphères relevées créées par la musique d'opéra sous la

baguette d'un Amine Kouider bien inspiré, qui a donné de l'entrain à ses musiciens et aux spectateurs, avant d'annoncer la pièce «Ya Ardj Ajdadi», un retour aux sources longuement applaudi. La «Symphonie No 4 en fa mineur» de P.I. Tchaïkovski, exécutée dans ses quatre mouvements, a marqué la deuxième partie de la soirée, mettant en valeur le pupitre des cuivres qui donnait de manière récurrente le thème, suivi d'interprétations en pizzicato (pincement des cordes), pour terminer de rendre le génie du compositeur russe dans la rapidité des envolées phrastiques en quadruples croches. En présence des ministres des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale Ramtane Lamamma, de la Culture Azzedine Mihoubi et de



la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, ainsi que les ambassadeurs et représentants diplomatiques accrédités à Alger des pays participant au festival, Amine Kouider et l'OSN ont offert

au public du TNA, près de deux heures durant, des moments de bien-être, à travers des œuvres célèbres inscrites au répertoire de la musique universelle. **A.S.**

Théâtre régional de Tizi-Ouzou

Mise en chantier de la nouvelle production «Massinissa et Sophonisbe»

Le théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou a mis en chantier une nouvelle production théâtrale, intitulée «Massinissa et Sophonisbe», une adaptation de la pièce «Sophonisbe» de Jean Mairet, a indiqué, samedi, le directeur de cet établissement. Cette nouvelle pièce en langue tamazight dont la générale sera donnée le 20 octobre prochain, dans le cadre de la manifestation «Constantine,

capital de la culture arabe 2015», sera l'occasion de faire la lumière, de manière «authentique», sur l'une des plus anciennes villes antiques «Cirta» carrefour de la culture numide et citadelle des grands rois berbères qui s'y sont succédé lui donnant chacun son propre cachet, a souligné M. Mahiout. Adaptée par Hassas Naïma et mise en scène par la dramaturge Hamida Ait El Hadj, cette pièce abordera un aspect

important du règne de Massinissa, à savoir sa stratégie et son esprit visionnaire qui lui ont permis d'unifier et de garantir la stabilité de la Numidie pendant un demi-siècle, faisant d'elle une puissance de l'Afrique du Nord. Un travail de réunification qu'il a accompli avec la participation précieuse du roi amazigh Syphax. «Ces deux rois ont œuvré et ont mis leur intelligence et leur stratégie au service de la

réunification de la Numidie, un hommage leur sera rendu à travers cette pièce», a-t-on ajouté de même source. Pour se rapprocher le plus possible de la réalité historique, le théâtre régional de Tizi-Ouzou a fait appel à l'un des spécialistes de l'archéologie antique, Ait Aïssi El Hachimi, en sa qualité de conseiller dans cette nouvelle production, a précisé M. Mahiout. **L.B.**

Prix du Sultan Qabus pour la culture, les arts et la littérature arabe

Le début des inscriptions annoncé à partir de Constantine

Les inscriptions pour la participation à la quatrième édition du Grand prix du Sultan Qabus pour la culture, les arts et la littérature arabes ont été lancées samedi à Constantine par le représentant de ce prix organisé annuellement à Mascate, la capitale omanaise.

Badr Ben Mohamed Ben Rached Al Maskari, directeur du bureau du secrétaire général du Centre supérieur de la culture et des sciences Sultan Qabus, initiateur de ce prix, a précisé, dans une conférence de presse, que cette édition récompensera, cette année, les meilleures œuvres sur la langue arabe, la calligraphie arabe et la littérature pour enfants. Les lauréats de chaque catégorie recevront une

récompense d'une valeur 100 000 rials omanais, soit l'équivalent de 260 000 dollars US, une distinction du Sultan Qabus ainsi qu'une médaille de mérite du sultanat, dotée d'une enveloppe de 50 000 rials omanais, a précisé Al Maskari. Sami Bencheikh El Hocine, commissaire de la manifestation «Constantine 2015, capitale de

la culture arabe», a confié à la presse, en marge de cette conférence de presse organisée au siège du commissariat, que l'annonce officielle du début de ces inscriptions via le net, pour participer à ce prix, s'est effectuée pour la première fois en dehors de Mascate, la capitale du sultanat d'Oman. **F.H.**

Mostra de Venise

Le Lion d'Or attribué à «Desde allà» de Lorenzo Vigas

«Desde allà», du réalisateur vénézuélien Lorenzo Vigas, histoire âpre de la rencontre entre un quinquagénaire et un adolescent sur fond de sexe et de solitude, a reçu samedi soir le Lion d'Or du meilleur film à la Mostra de Venise. Ce film au rythme lent, marqué par les contrastes entre un monde intime aride et un exté-

rieur plein de vie, avait été longuement applaudi jeudi en projection de presse et faisait partie des favoris. L'Amérique du Sud a été à l'honneur puisque le Lion d'Argent du meilleur réalisateur est revenu à l'Argentin Pablo Trapero pour «El Clan». «L'Hermine», l'un des trois longs métrages français en compétition, a été quant à lui double-

ment primé, Fabrice Luchini recevant la coupe Volpi du meilleur interprète masculin, et son réalisateur, Christian Vincent, le prix du meilleur scénario. Le prix d'interprétation féminine est allé à l'Italienne Valeria Golino, pour son rôle d'une mère courage dans «Per amor vostro» de Giuseppe M. Gaudino.

Et le film d'animation «Anomalisa», réalisé selon le procédé du «stop motion» et codirigé par le génial scénariste Charlie Kaufman («Being John Malkovich», «Eternal sunshine of the spotless mind») et Duke Johnson, a reçu le Grand Prix du jury. **R.I.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Théâtre national algérien
Jusqu'au 19 septembre :
7^e édition du Festival culturel international de musique symphonique.

Tahtahat les artistes (la Pêcherie)
17 septembre :
Soirée chaabi avec l'artiste Lemaini Abdellatif
18 septembre :
Soirée musicale avec l'artiste Abdelkader Rezk Allah.
18 septembre :
Le chanteur chaabi Karim Melzi anime une soirée artistique.

Musée national du Bardo
Jusqu'au 15 septembre :
Troisième édition de l'exposition collective «Al-Tibak».

Palais de la culture Mohamed-Laïd-Al-Khalifa de Constantine
Jusqu'au 15 septembre :
Exposition retrospective de l'artiste peintre Bachir Belounis.
Jusqu'au 10 octobre :
«Les arts visuels», exposition collective des artistes de l'Est.
Jusqu'au 12 novembre
Exposition collective intitulée «Al aswat al naouba».

Maison de la culture Moubarek-EI-Mili (Mila)
Du 13 au 17 septembre :
Festival de la musique spirituelle soufie.

Parking de l'hypermarché Uno, Ain Defla
Jusqu'au 30 septembre :
Cirque Amar El Floreligio.

Coup-franc direct



Et le bricolage continue !

Par Mahfoud M.

A la réception du stade du 5-Juillet, fermé deux ans durant, on pensait que le calvaire était fini et que les Algériens pourraient avoir un stade digne des grands stades internationaux et répondant aux normes souhaitées. Mais ce ne fut que de la poudre aux yeux et plus encore, une déception totale. Des tribunes sans chaises, une tribune de presse dans un état calamiteux, et une tribune, celle du flambeau fissurée, des buvettes et autres kiosques inexistantes et des toilettes dans un état délabré. Voilà le décor auquel on est convié dans ce stade qui a été fermé pour une longue durée dans l'espoir de le retaper à neuf et donc de permettre aux fans d'être mis dans les meilleures conditions possibles. La finition laisse à désirer malgré les gros moyens financiers dépensés pour ces travaux. S'étant empressé donc d'ouvrir ledit stade alors que les travaux n'ont pas été totalement terminés. Comment va-t-on continuer ces travaux maintenant qu'il a été décidé d'ouvrir l'enceinte pour accueillir les derbys algériens, les grosses affiches de certains clubs et les matchs de l'équipe nationale ? Il faut savoir que la situation laisse vraiment à désirer et que les responsables concernés n'ont pas tenu leurs promesses. Et dire que l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports souhaitait que le stade abrite la finale de la Coupe d'Algérie de football disputée au mois de mai dernier. M. M.

Championnat des Emirats arabes unis (2^e journée) Belfodil s'illustre avec Beniyou Club

L'attaquant international algérien de Beniyou Club, Ishak Belfodil a réussi un doublé contre Diba Al Fujairah (3-0) en match comptant pour la deuxième journée du championnat des Emirats arabes unis de football de première division. Le joueur algérien a inscrit ses deux buts à la 11^e et 23^e min de la première période. Le troisième but est marqué par Joachim Larivé (90'). C'est le troisième but de l'ancien joueur de l'Inter Milan après le premier inscrit contre Al Chaab (2-0), le 20 août dernier pour le compte de la première journée de la compétition Aligné dans le Onze de départ par l'entraîneur Luis Gracia, l'ancien joueur de Parme a réalisé un match plein. A la faveur de cette victoire la seconde de rang, Beniyou Club est leader avec six points en compagnie des autres équipes vainqueurs lors de cette seconde journée. Ayant résilié son contrat avec le FC Parme, relégué administrativement en Serie D italienne, Belfodil (23 ans) s'est engagé pour une durée de deux saisons avec Beniyou. Après des débuts prometteurs en Serie A italienne lors de l'exercice 2012-2013 avec Parme (8 buts en 35 matchs), l'ancien Lyonnais reste sur trois saisons très difficiles au cours desquelles il n'a inscrit que deux buts lors de ses passages à l'Inter Milan, Livourne et Parme.

Jeux africains 2015

Les boxeurs algériens remportent cinq médailles d'or

La boxe algérienne a forcé l'admiration samedi à la salle Talangai à Brazzaville en arrachant cinq médailles d'or dont une chez les filles lors des finales des 11^e jeux Africains qui se poursuivent au Congo (4-19 septembre). Dans une salle archicomble et hostile aux Algériens, les hommes de l'entraîneur, Merchoud Bahaous, ont confirmé leur suprématie sur le plan africain en remportant cinq sur les 11 finales programmées. Mohamed Flissi a montré la voie à ses camarades et a dominé son adversaire Nkolomoni Sankuru de la RD Congo (3-0) dans la catégorie des 52 kg. Les deux médailles de bronze sont revenues à Mikamou Maillet Junior (Gabon) et Moroke Mokoto (Lesotho). De son côté, Réda Benbaaziz a pris l'or des 60 kg après un combat spectaculaire qui lui a permis de surclasser le Togolais Sarouna Fafou Bless (3 à 0). Otokh Nelson (Kenya) et Maluja WQ Maluja (RD Congo) ont glané le bronze. La domination algérienne s'est poursuivie avec le capitaine Abdelkader Chadi qui décroché l'or des 64 kg à l'issue d'un combat difficile devant le solide Namibien Jonas Jonas remporté 2 à 1. Les médailles de bronze ont été remportées par Bagwasi Kagiso (Botswana) et Eslam Mohamed (Egypte). La quatrième médaille en vermeil pour l'Algérie a été incontestablement la plus difficile à avoir dans un palpitant duel algéro-égyptien qui a tenu toutes ses promesses. Opposé à l'Egyptien Abderrahmane Orabi dans la catégorie des 81 kg, Abdelhafid Benchebla a mal entamé le combat en se laissant légèrement dominer par son adversaire dans le premier round. Mais à partir du second round l'Algérien s'est révolté sous les applaudissements d'une centaine de ses compatriotes, s'imposant finalement (2-1). Le bronze des 81 kg est revenu au Camerounais Ulrich Yombo et à l'Ougandais Kenneth Katendi. En revanche, Khalil Litim (56 kg) n'a pas eu la même réussite se contentant de l'argent après sa défaite en finale face au Tunisien Billel M'hamed (1-2).

Décret exécutif de la loi sur le sport Les droits et les devoirs des athlètes de haut niveau connus

Les avantages alloués aux sportifs algériens de haut niveau, ainsi que leurs devoirs, ont été clairement définis par le décret exécutif paru au «Journal officiel» du 23 août 2015. «Est entendu par sportif d'élite ou de haut niveau, tout sportif, ou collectif de sportifs ayant réalisé une performance sportive de niveau national, international ou mondial», précise le décret.

Suivant l'importance des performances qu'ils ont réalisées, les sportifs de haut niveau sont répartis en trois catégories : A, B et C, qui se répartissent à leur tour en plusieurs sous catégories, chacune avec des droits et des devoirs bien définis.

sent à leur tour en plusieurs sous catégories, chacune avec des droits et des devoirs bien définis.

Dans l'ensemble, les sportifs de haut niveau bénéficient des mêmes avantages, notamment, en ce qui concerne «la priorité» par rapport aux autres athlètes dans l'utilisation des installations sportives, de l'aménagement horaire adapté à leurs études ou à leur emploi professionnel, ainsi que le recul de la limite d'âge pour l'accès aux grades et emplois dans l'administration publique.

Ligue 1 Mobilis (4^e journée)

Le DRB Tadjenanet, la surprise

■ Le promu, le DRB Tadjenanet, est en train d'effectuer un début surprenant puisqu'il vient de confirmer encore sa bonne santé en l'emportant à Oran face à l'ASMO. La formation de Tadjenanet s'est appropriée la deuxième place de la Ligue 1 Mobilis lors de cette quatrième journée.

Par Mahfoud M.

Un but de sa nouvelle recrue Amir Sayoud (68'), son second de la saison, a permis au DRBT de signer sa troisième victoire et prendre provisoirement la place de dauphin à un point seulement de l'USM El Harrach. Une grosse performance des hommes de Liamine Bougherara pour leur première saison en L1 professionnelle.

En revanche, les Asemistes de Kamel Mouassa sont dans une situation compliquée, eux qui n'arrivent pas à retrouver le rendement de la saison dernière et se mettent dans une situation compliquée. La journée est marquée également par le nul arraché par l'ex-co-leader le CR Belouizdad face à la JS Kabylie (1-1). Mené au score sur un but de Diawara depuis la 13^e minute, les Belouizdads ont attendu l'ultime minute de la partie pour égaliser par Bencherifa. Avec ce nul, le CRB est décalé à la troisième place à deux points de l'USMH.

L'affiche de la journée entre le MO Bejaia et le CS Constantine n'a pas connu de vainqueur malgré de bonnes opportunités de marquer de part et d'autre. Un score de parité (0-0) qui arrange beaucoup plus les Sanafirs, lesquels restaient sur une défaite face à l'ES Sétif (2-1). Le MOB, lui, enregistre le troisième nul consécutif en quatre rencontres et surtout l'équipe n'arrive toujours pas à s'imposer sur sa pelouse depuis l'entame de la saison. Pour sa part, le promu, l'USM Blida a signé sa pre-



Les gars de Tadjenanet forcent l'admiration

mière victoire de la saison en battant le MC Alger (1-0). Les Blidéens doivent remercier Noubli, auteur de l'unique but de la rencontre et qui a été décisif cette fois-ci (62'). En revanche, cette contreperformance du MCA pourrait avoir des conséquences sur le staff technique de plus en plus sur la sellette. La quatrième journée qui a débuté jeudi par le derby de la capitale entre le leader l'USM El Harrach et le NA Hussein-Dey (2-0) au stade 5 juillet se poursuivra mardi avec le déroulement des deux derniers matchs: RC Relizane - ES Sétif et USM Alger-MC Oran.

ASMO- DRBT 0-1
JSS- RCA 1-1
Mardi 15 septembre :
RCR-ESS (16h30)
USMA- MCO (19h00)

	Pts	J
1 .USM Harrach	10	4
2 .DRB Tadjenanet	9	4
3 .CR Belouizdad	8	3
4 .CS Constantine	7	4
5 . USM Alger	6	3
— .MO Béjaïa	6	4
— JS Saoura	6	4
8.MC Alger	5	4
9 .ES Sétif	4	3
—ASM Oran	4	4
—USM Blida	4	4
12.RC Relizane	3	3
— NA H. Dey	3	4
14- MC Oran	2	3
—JS Kabylie	2	4
16- RC Arbaâ	1	4

FC Valence

Feghouli devrait prolonger

Le milieu de terrain international algérien du FC Valence, Sofiane Feghouli, dont le contrat expire en juin 2016 «vient de trouver un accord» avec la direction des Chauves-souris «pour prolonger son bail» a indiqué la presse espagnole. «Nous avons trouvé un accord avec Feghouli pour qu'il poursuive l'aventure avec Valence» a écrit le quotidien spécialisé As, citant un responsable du club, ayant cependant requis l'anonymat. La durée du nouveau contrat proposé au meneur de jeu des «Verts» n'a pas encore été dévoilée, tout comme le montant de son nouveau salaire, mais d'après la



même source «Feghouli va prolonger son contrat pour une longue durée», a encore rapporté As. L'international

algérien de 26 ans et Valence sont en négociation depuis plusieurs semaines pour essayer de trouver un compromis en vue de prolonger le contrat qui les lie depuis 2010. A en croire le journal As, c'est chose faite depuis samedi. Feghouli, qui relève d'une blessure au dos, reprendra la compétition mercredi, en prenant part à la phase des poules de la Ligue des champions d'Europe. Le FC Valence accueille le Zenit Saint-Petersbourg (Russie) en match comptant pour la première journée du groupe H, comportant également La Gantoise (Belgique) et Lyon (France).

Ligue des champions

El Hilal-USM Alger, Al Merrikh-TP Mazembe en demi-finales

Le tableau des demi-finales de la Ligue des champions d'Afrique de football 2015 est désormais connu. Ce sera El Hilal- USM Alger et El Merrikh - TP Mazembe. Samedi après-midi à Kamaloda, son fief à Lubumbashi, le TP Mazembe a explosé la défense du Moghreb Tétouan, lui infligeant un impitoyable 5-0. Un triplé de l'attaquant tanzanien Mbwana Aly Samatta (12', 63', 90'), un but du milieu zambien Rainford Kalaba (32') et un autre de l'atta-

quant ivoirien Roger Assalé (88'). Dans ce match décisif l'entraîneur des Corbeaux Patrice Carteron avait affiché la couleur avec une équipe à trois attaquants, le Malien Adama Traoré, le Ghanéen Solomon Asante et Samatta.

Et l'équipe a marqué cinq buts soit deux de plus qu'au cours des cinq matches précédents. Dans l'autre rencontre de la dernière journée du groupe A, les Egyptiens de Smouha ont tenu tête au Soudanais

d'El Hilal, ouvrant la marque à la 24^e minute par Amr El Menoufy. Les visiteurs ont égalisé cinquante minutes plus tard par Omer Nasr Eldin. Le but de la qualification.

Il faut noter que pendant ces cinquante minutes, si le score en était resté à 1-0, c'est Tétouan qui aurait été qualifié. Deux clubs soudanais en demi-finales ce n'était pas vraiment attendu. On attendait plutôt deux clubs algériens compte-tenu qu'ils étaient trois dans la poule B.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

La foudre tue un citoyen et blesse un autre

UN JEUNE a été tué et un autre blessé par la foudre, samedi vers 18 heures au village Ighil Ighes dans la commune d'Iflissen (37 km au nord de la wilaya de Tizi Ouzou), avons-nous appris auprès de la Protection civile. Selon les indications les deux victimes se trouvaient dans un champ quand ils ont été atteints par la foudre. L'un des deux jeunes, B. Mohamed (37 ans) est décédé sur les lieux alors que le second B. Rabah (24 ans) blessé au pied a été évacué à l'hôpital de la localité voisine, Tizgirt. Les deux victimes ont été surprises par la dégradation soudaine des conditions climatiques d'avant-hier en fin d'après-midi marquée par une tempête et de fortes chutes de pluie après une journée caniculaire.

Hamid M.

Un mort et 6 blessés dans une collision entre deux véhicules légers

UNE PERSONNE a été tuée et six autres ont été blessées dans un accident de la route survenu samedi soir, à Ouadhias (35 km au sud de la wilaya de Tizi Ouzou), a-t-on appris auprès de la Protection civile. A l'origine de cet accident, selon notre source, une collision entre un fourgon et une Peugeot 405 vers 20 heures avant-hier. Le conducteur du second véhicule âgé de 36 ans est décédé sur les lieux de l'accident alors que les blessés ont été transférés vers la polyclinique de la localité. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité pour élucider les circonstances exactes de ce drame routier.

H.M.

Une étudiante retrouvée morte dans sa chambre universitaire

LE CORPS sans vie d'une étudiante a été découvert, jeudi dernier, à l'intérieur de sa chambre universitaire de M'douha dans la ville de Tizi Ouzou, avons-nous appris auprès des services de la Protection civile. La victime S.Lisa (25 ans) a été retrouvée allongée morte sur son lit. Les causes et les circonstances de sa mort restent à déterminer par les services de sécurité qui ont diligenté une enquête.

H.M.

Le ministère du Commerce et les Douanes réunis

Renforcer le contrôle du commerce extérieur

LA DIRECTION centrale des Douanes et le ministère du Commerce se sont réunis hier dans le but de coordonner les actions des deux institutions en matière de commerce d'extérieur. Une réunion que le ministre du Commerce Bakhti Belaïb a présidée au siège. Dans un moment où le marché algérien est quotidiennement inondé par des produits de tous genres, cette situation porte préjudice graves à notre économie nationale.

Le cabinet du commerce a fait le premier pas par la mise en place d'une coordination avec les Douanes. Une initiative prise par ces deux administrations pour un seul but, celui de mettre fin à l'importation frauduleuse. Porter une synergie au travail entre les deux institutions afin de pouvoir mieux contrôler le commerce extérieur. Une coopération qui vient pour donner un nouvel élan au commerce extérieur et au contrôle économique, dans le cadre de la rationalisation des dépenses, un programme mené par le gouvernement depuis la chute des cours de l'or noir.

Cette réunion a aussi pour but de préparer un groupe de travail entre les deux institutions et plus précisément pour la signature d'une convention d'entente entre ces dernières. Une vision pour établir un contrôle économique strict, en particulier sur les produits hors normes qui inondent le marché, en qualité et qui ne sont pas conformes, en particulier l'étiquetage qui doit obéir aux normes précises. Les deux institutions visent aussi à consolider le travail et faire face à tous les produits non-conformes à la législation. La coopération se distinguera par l'unification du contrôle entre les deux administrations au niveau des frontières mais aussi au niveau des marchés. Des marchés qui sont à l'heure actuelle, submergés de fausses marques où l'étiquetage est faussé, et les chaussures et les sacs sont l'exemple phare de cette activité. Ici le «made in Italy» fait des vagues dans le marché alors qu'en réalité ces derniers sont fabriqués en Chine et parfois avec des matières qui sont interdites d'usage dans les pays développés vu les risques répercutés sur la santé.

Mohamed Mabkhout

LES RECETTES PÉTROLIÈRES DE L'ALGÉRIE SE RÉTRÉCISSENT



Djalou@hotmail.com

Bouteflika opère un changement à la tête du DRS

Tartag remplace Toufik

■ Athmane Tartag, général-major à la retraite, était jusqu'à ce jour conseiller auprès du président de la République. Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a mis fin aux fonctions de chef du Département du Renseignement et de la Sécurité, exercées par le général de corps d'armée, Mohamed Mediène, admis à la retraite, indique dimanche une communiqué de la Présidence de la République.

Par Rachid N.

«C onformément aux dispositions des articles 77 (alinéas 1 et 8) et 78 (alinéa 2) de la Constitution, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République, ministre de la Défense nationale, a mis fin ce jour aux fonctions de chef du Département du Renseignement et de la Sécurité, exercées par le général de corps d'armée, Mohamed Mediène, admis à la retraite», lit-on dans le communiqué. Le président de la République a nommé Athmane Tartag, chef du Département du Renseignement et de la Sécurité, ajoute la même source. Athmane Tartag, général-major à



la retraite, était jusqu'à ce jour conseiller auprès du président de la République. Auparavant, il avait assumé plusieurs hautes

responsabilités au sein des services de renseignement et de sécurité, conclut le communiqué.

R. N./APS

Boumerdès

Un faussaire derrière les barreaux

UN FAUSSAIRE répondant aux initiales B.S. âgé de 24 ans et originaire de la commune de Tidjelabine a été arrêté dans un barrage de contrôle par les policiers de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de la daïra de Thénia. L'attitude de l'individu a attiré l'attention des policiers. Lors de son interpellation, pour un contrôle d'usage, il a jeté dans sa voiture un paquet suspect. Aussitôt récupéré, les policiers ont constaté qu'il (paquet) contenait 62 billets de banque en monnaie locale prêts à être écoulés. Au siège de ladite brigade, le faussaire a été soumis à un interrogatoire au cours duquel il a reconnu que le paquet contenant les faux billets lui appartenait. En vertu d'un mandat de perquisition délivré par le tribunal de Boumerdès, les enquêteurs ont pro-

cedé à des fouilles dans son habitation familiale à Tidjelabine. Après des recherches, 10 liasses de papier de 1 166 billets, soigneusement dissimulés dans un sac en plastique prêts pour l'impression ont été retrouvées au palier supérieur de l'habitation familiale. Le faussaire a déclaré que lesdits billets ont été acquis auprès d'un inconnu pour un montant de 42 millions. Son fournisseur devrait lui délivrer aussi un liquide spécial pour l'impression. Lequel tarde à parvenir, dira l'accusé. Présenté au parquet, le mis en cause a été placé sous mandat dépôt par le magistrat instructeur du tribunal de Boumerdès pour les chefs d'inculpation, association de malfaiteurs et fabrication de faux billets de banque.

A.K.